



Réunion du Comité Syndical

ORDRE du JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 Septembre 2024
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2025
- Fixation des participations provisoires des EPCI de Janvier à Avril 2025

Points travaux :

- Aménagement de 2 Zecs sur le courant de l'Elnon
- Dossier AMI (Appels à Manifestation d'intérêt de l'Agence de l'Eau Artois Picardie - ZNEC de Mouchin)
- Travaux d'entretien cours d'eau

Point communication :

- **SMAPI GALETTE le 21 Janvier 2025 à 16 H 00**

Informations :

- Questions diverses



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE A 18H30 EN MAIRIE DE RIEULAY

Date de la convocation : 05 Septembre 2024

Secrétaire de séance : Jean-Claude MESSAGER
Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 73

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 29 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – TENEUL Arnaud (Bousignies) – LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – Philippe CORNU (Château l'Abbaye) – LEMOINE Solange (Denain) - CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) – RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin) – GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSAGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) – THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) – PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – BORAEVE Alain (Rosult) – DEBONNET Brigitte (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières) – PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Wallers) – PROUVEUR Alain (Wavrechain-sous-Denain)

II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O) : 20 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain (Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – LEGER André (Lewarde) – VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) – PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) - DECLELUSE Marc (Rieulay) – TIEFENBACH Jean-François (Somain) – VANDEWALLE Catherine (Tilloy Lez Marchiennes) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing)

III Communauté de Communes Pévèle – Carembault (C.C.P.C) : 18 délégués titulaires

DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRAETERE Didier (Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – LICTEVOUT Valérie (Saméon) – BOURGHELLE KOS Nadège (Thumeries)

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – GEORGES Florence (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David (Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 40

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 42

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 35

CAPH : TENEUL Arnaud - LECLUZE Bruno – BOUDREZ André - BOITIAUX Daniel – MESSAGER Jean-Claude - DUBOIS Jacques – BORAEVE Alain - WADBLED Géry – PINOY Jacques – CATTIAU Géry

CCCO : DEVENOT Georges - SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain – GAZET Christian – SAVARY Jean – DE CESARE Salvatore - DELECLUSE Marc —TIEFENBACH Jean-François

CCPC : DEKERLE Gilbert - DELCOURT Philippe – FENOT Sophie – VALIN Jean-Marie - CHOCRAUX Bernard – CAPELLE Hervé - DUPIRE François - DESCAMPS François-Hubert – DELMOTTE Jacques – GRAS Jean-Luc – DERACHE Guy – LICTEVOUT Valérie

DA : MORTELETTE Nadine – COPIN Jean-Paul – FONTAINE Jean-Paul – MORTREUX David -

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 5

CAPH : WARDZIAK Jean-Claude – PYNTE Eric

CCPC : ROUSSEAU Laurent

CCCO : DELASSUS Grégory – DEPRET Fabien

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 2

CAPH : Bernard LANNOY à MESSAGER Jean Claude

CCCO : BRASSART Daniel à DELECLUSE Marc

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 4

CAPH : DEROO Matthieu (Nivelle) ; SCHERER Murielle (Hérim) ; DUYCK Michel (Sars et Rosières)

CCPC : DELMOTTE Régis (Landas)

Délégués excusés : 2

CAPH : TRIFI Patrick – BOURGHELLE Jacques

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués du SMAPI présents dans cette salle du Conseil Municipal de Rieulay et demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'amortissement des immobilisations.

Le Comité Syndical valide l'intégration de ce nouveau point à l'ordre du jour.

Monsieur Le Président présente **l'ordre du jour actualisé** du Comité Syndical qui sera consacré à

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 10 avril 2024 ;
- Rapport d'activité 2023 ;
- Mise en place de l'amortissement des immobilisations fixation des durées d'amortissement des immobilisations – nomenclature budgétaire M57 (point ajouté à l'ordre du jour) ;
- Décision modificative n°1 ;
- Lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition d'une parcelle sur la commune de Mouchin ;
- Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (annule et remplace la délibération du 12 décembre 2023) ;
- Point travaux (aménagement de 2 ZECs sur le courant de l'Elnon, dossier AMI pour la ZNEC de Mouchin, travaux d'entretien des cours d'eau) ;
- Point communication (SMAPI RANDO, Newsletter) ;
- Questions diverses.

1) Approbation du PV du Comité Syndical du 10 avril 2024 :

Monsieur Le Président demande à l'assistance, si celle-ci à des remarques concernant le PV du Comité Syndical du 10 avril 2024. Pas de remarque

Le PV est adopté à l'unanimité.

2) Rapport d'activité 2023 :

Monsieur Le Président présente le rapport d'activité 2023 du SMAPI et demande à l'assistance si celle-ci à des remarques. Pas de remarque.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

3) Mise en place de l'amortissement des immobilisations fixation des durées d'amortissement des immobilisations – nomenclature budgétaire M57 (point ajouté à l'ordre du jour) :

Monsieur Le Président rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M 57 introduit dans la gestion des collectivités, des procédures comme l'amortissement des immobilisations. Celui-ci permet notamment d'améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités afin notamment de faciliter son renouvellement.

Plusieurs catégories d'immobilisations incorporelles (frais d'études, subvention d'équipement versée,...) et corporelles (matériel de transport, matériel informatique,...) sont identifiées avec pour chacune d'elles, une durée d'amortissement.

La présente délibération vise à inscrire l'amortissement d'une subvention d'investissement du FEDER (programme ELNONTRANSFRONTALIER) d'un montant de 520.115,50 € qui a transité par le SMAPI pour être reversée en totalité à Hainaut Ingénierie Technique (HIT). L'amortissement de cette subvention doit faire l'objet d'une durée d'amortissement spécifique. La durée proposée est de 15 ans.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Décision modificative n°1 :

Monsieur Le Président présente les réajustements budgétaires qu'il convient d'opérer afin de garantir l'équilibre financier du budget 2024.

Ces réajustements concernent dans un premier temps, le solde d'investissement inscrit dans les restes à réaliser. Celui-ci a été comptabilisé deux fois au titre de l'année 2024. Soit, un montant excédentaire de + 501.805,04 € qu'il convient de soustraire au budget d'une part en recettes d'investissement R 001 et d'autre part en dépenses d'investissement 2315.

Dans un second temps, il s'agit des crédits ouverts au reversement de la subvention de HIT qui a été légèrement supérieure à ce qui avait été inscrit dans le budget primitif. Aussi, il convient d'ajouter en section d'investissement la somme de +15.375,50 € en 204181 et de diminuer sur cette section le 2031 à hauteur du même montant.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition d'une parcelle sur la commune de Mouchin :

Le SMAPI a programmé la réalisation d'une Zone Naturelle d'Expansion de crues au lieu-dit le Planard à Mouchin. A cet effet et en accompagnement de la SAFER, le Syndicat a acquis des parcelles agricoles non cultivées. Ces acquisitions foncières ont été réalisées à l'amiable et sont aujourd'hui soldées, à l'exception d'une parcelle B 1416 d'une contenance de 1.289 m² pour laquelle les héritiers se sont opposés à cette vente.

Les dernières négociations se sont finalisées par un échec et ce malgré le caractère d'intérêt général et l'utilité publique de ce projet.

Le temps des négociations est aujourd'hui révolu et il convient d'engager sans délai, une procédure visant à la Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition de cette parcelle.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (annule et remplace la délibération du 12 décembre 2023) :

Cette délibération a déjà été présentée en Comité Syndical en date du 12 décembre 2023 et consiste à intégrer dans le régime indemnitaire du SMAPI, le grade de rédacteur territorial. Annie est en effet promouvable à ce grade. Il s'avère que l'intégration de ce grade nécessite la présentation du projet de délibération et sa validation devant le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion 59. L'avis favorable du CST a été obtenu en date du 13 juin 2024. Cette délibération peut donc à nouveau être présentée pour avis au Comité Syndical.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

7) Point travaux :

Le dossier relatif à l'aménagement des deux ZECs de Lecelles et Rumegies a fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral modificatif. Celui-ci a été validé en date du 27 septembre dernier après un nouvel avis favorable du CODERST en date du 17 septembre dernier. Les travaux vont pouvoir redémarrer à la mi-octobre. L'entreprise SAS Renard a confirmé son engagement pour la reprise du chantier.

En matière de financement, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Fonds Vert (Etat) et la Région des Hauts de France ont confirmé leur participation financière. Un dernier dossier de subvention est en cours d'actualisation et sera présenté au Feder en décembre prochain. L'objectif est de tendre vers une participation financière de l'ensemble de ces partenaires à hauteur de 80%, le SMAPI devant prendre en charge au minimum 20% du montant des travaux. Pour mémoire, le coût des travaux pour les deux ZECs est de 1.274.390,65 € HT.

S'agissant du dossier de la Zone Naturelle d'Expansion de Crues (ZNEC) de Mouchin, ce dossier a fait l'objet d'une demande de financement de la phase conception de maîtrise d'œuvre auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre de son Appel à Projet à Manifestation (AMI). Le SMAPI est un des dix 10 lauréats. Cette étude de conception sera ainsi financée à hauteur de 100.000 € au maximum par l'Agence de l'Eau.

En matière de travaux d'entretien des cours d'eau, le SMAPI a d'ores et déjà engagé plus de 500.000 € de travaux d'entretien depuis le début de l'année 2024.

8) Point communication :

SMAPI Rando : le SMAPI organise le 11 octobre prochain, une randonnée commentée sur le secteur de l'aval du courant du Décours et de la Traitoire sur les communes de Thun-Saint-Amand et de Mortagne du Nord. Cette randonnée vise à faire découvrir la gestion des milieux aquatiques au travers d'une randonnée commentée. Plusieurs passes à poissons seront visitées, la lame déversante de Thun, la confluence entre la Scarpe et l'Escaut. Le temps de la randonnée est de l'ordre de 2 heures pour un linéaire de 4,5 kilomètres.

Newsletter : la nouvelle Newsletter est arrivée. Elle va être adressée par mail à l'ensemble des membres du Comité Syndical.

9) Questions diverses :

Monsieur Bruno LECLUSE, élu de Brillon, intervient pour relater la mort de nombreux poissons sur le courant du Décours à Bousignies et Millonfosse à la suite d'une intervention technique sur la station de relevage du Canal Broutin. Le constat a été fait par des élus du secteur entre le mercredi 04 septembre et le jeudi 05 septembre dernier.

Monsieur Bruno LECLUSE, souligne qu'il n'y avait plus d'eau dans le courant du Décours, notamment au droit de la station du canal Broutin, du fait d'un pompage excessif. De ce fait, des affluents comme le courant de la Planche du Halloteau se sont retrouvés à sec. Une vraie catastrophe piscicole avec tous types de poissons, des brochets, des gardons, des carpes... Ce n'est pas normal.

Le SMAPI confirme les propos de Monsieur Bruno LECLUSE et regrette cet incident. Effectivement, ça ne doit plus arriver. Pour information, Madame Le Maire de Brillon et Monsieur Bruno LECLUSE ont informé le SMAPI dès le jeudi matin qu'il y avait des poissons morts à la suite d'une intervention réalisée la veille par la société de maintenance ETM sur la station du canal Broutin.

Le SMAPI n'a pas été informé de la date d'intervention d'ETM. Cette société a toujours donné satisfaction jusqu'à ce jour. En conséquence et pour information, un courrier a été adressé à la société ETM pour signifier cet incident qui ne doit plus se reproduire. Toutes les opérations majeures à réaliser par ETM sur nos équipements doivent nécessairement faire l'objet d'une planification dans le temps validée par le SMAPI.

Pour information, l'intervention technique réalisée par ETM consistait à poser un batardeau afin d'isoler le coursier d'une vis de relevage sur laquelle un dysfonctionnement a été constaté. Afin de s'assurer de l'étanchéité du batardeau, ETM a dû abaisser au maximum le niveau d'eau dans le coursier pour dégager des sédiments et des cailloux qui s'étaient amalgamés sur le radier et dans les rainures latérales.

En conclusion et grâce à l'intervention des élus de Brillon et de Millonfosse, la passe à poissons de la station du canal Broutin a été réouverte en urgence par ETM, dès le jeudi matin afin de réalimenter avec de l'eau de la Scarpe, le courant du Décours.

Le Président lève la séance du Comité Syndical à 19h30.

OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS PROVISOIRES DES EPCI DE JANVIER A AVRIL 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif pour 2024,
Vu la décision modificative n°1,
Vu la délibération du comité syndical en date du 10 Avril 2024 portant fixation des participations 2024 pour chaque EPCI.

Considérant que le projet de Budget Primitif pour 2025 sera soumis au vote du Comité Syndical au cours du premier trimestre 2025,

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2025 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2025 et pour pallier à d'éventuels problèmes ponctuels de trésorerie de début d'année,

Il est proposé au Comité Syndical de :

- **FIXER** provisoirement le montant des participations des EPCI pour la compétence GEMAPI aux fins d'un versement au titre du mois de janvier à avril 2025, et ce, dans l'attente de l'adoption effective du Budget Primitif pour 2025 et des montants définitifs des participations 2025,

Les montants définitifs seront régularisés après l'adoption du Budget Primitif pour 2025 et se substitueront aux montants provisoires.

- **FIXER** ces participations provisoires en retenant comme base mensuelle le 1/12^e du montant des participations de l'année 2024, ainsi qu'il suit :

Collectivité	Montant 2024	1/12e provisoire de janvier à avril 2025			
		janv-25	févr-25	mars-25	avr-25
C.A. La Porte du Hainaut	484 325 €	40 360,42 €	40 360,42 €	40 360,42 €	40 360,42 €
C.C. Cœur d'Ostrevent	346 643 €	28 886,92 €	28 886,92 €	28 886,92 €	28 886,92 €
C.C du Pévèle Carembault	254 115 €	21 176,25 €	21 176,25 €	21 176,25 €	21 176,25 €
Douaisis Agglo	89 339 €	7 444,92 €	7 444,92 €	7 444,92 €	7 444,92 €

- **AUTORISER** Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2025**

Selon l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses de la section d'investissement votées au BP 2024 mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du BP 2025.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- **RECOURIR** à cette faculté à compter du 01/01/2025 et jusqu'à la date à laquelle la délibération du vote du budget primitif 2025 deviendra exécutoire, dans la limite du montant de 368 553,71 €, soit :

Chapitre - Nature	Crédits ouverts 2024	25% - Autorisation 2025
20 - Immobilisations incorporelles	34 624,50 €	8 656,12 €
23 – Installations, Matériel et outillage technique	1 366 882,92 €	341 720,73 €
040 – Opérations d'ordre	72 707,43 €	18 176,86 €
TOTAL	1 474 214,85 €	368 553,71 €

